



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/10/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance F
Délibération n°8**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : ONF – Ville de TARTAS – Etat d'assiette et destination de coupes de bois

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2016 présenté par l'Office National des Forêts annexé à la présente délibération (annexe) qui consiste en coupes de pins maritimes sur des parcelles communales situées sur la commune de Bégaar (secteurs 6 et 7 sur le plan ONF). Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- **D'approuver** la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2016 annexé à la présente délibération
- que toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2016 seront mises en vente par l'Office National des Forêts.
- **D'Autoriser** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F8-DE

Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 10:59

Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 11:04



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué (anciennement TAPPI)

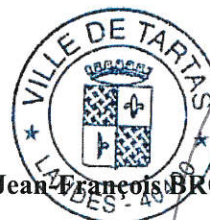
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2016 annexé à la présente délibération que toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2016 seront mises en vente par l'Office National des Forêts.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

**Commune de TARTAS****PROPOSITION DU PROGRAMME D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2016****I - Proposition d'assiette des coupes à inscrire en 2016****1-1- Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en 2016**

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé	surface	observations*
P.M	RASE	7	640m3	4.00ha	

* préciser l'année de report de la coupe

1-2- Coupes prévues à l'état d'assiette 2016 de l'aménagement et à inscrire en 2016

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé	surface	observations
P.M	E1	6	64m3	3.19ha	

1-3- Coupes prévues à un état d'assiette postérieur à 2016 sur l'aménagement et à anticiper en 2016

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé	surface	observations*

*année de prévision sur l'aménagement

1-4- Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en 2016

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	volume estimé	surface	observations

II - Proposition d'ajournement ou de suppression de coupes prévues en 2016 à l'aménagement**2-1- Ajournement de coupe**

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface	année de report	motif du report

2-2- Suppression de coupe

essence	nature de la coupe	n° de parcelle	surface	motif de la suppression

Etabli le 09/10/15

L' Agent Patrimonial de l'O.N.F.

Le représentant de la commune

TO PAQUIEN



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "Landespublic" (TATP)

